



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À HUIS CLOS PAR
VIDÉOCONFÉRENCE LE 10 MAI 2021 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Michel Beaulieu, président
Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1
Alice Dignard, Conseillère - District no 2
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4
Katy Duclos, Conseillère - District no 5
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 030 000 \$ ayant pour objet le prolongement de l'égout collecteur et l'aménagement de l'aqueduc sur le chemin du Canton
- 2.2 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 726 - Règlement d'emprunt au fonds de roulement d'un montant maximum de 160 000 \$ ayant pour objet la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout du chemin des Mélèzes

3. Direction générale

- 3.1 Autorisation de mandat - Ouverture du poste de directeur(trice) du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-207-42 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-101.1
- 6.2 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin d'ajuster les normes d'assouplissement au lotissement
- 6.3 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la zone forestière F-414.1

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun



8. Varia
8.1 Aucun

9. Période de questions

9.1 Période de questions - Écrite

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé à chaque élu ainsi que sur le site Internet municipal en date du lundi 10 mai 2021, une copie de tous les règlements à l'étude pour avis de motion ou adoption afin que la population puisse en prendre connaissance.

Le directeur général et secrétaire-trésorier n'ayant pas été transmis en main propre conformément à la Loi, 48 heures avant la séance, l'avis de convocation, tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 09.

128-2021

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Alice Dignard
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 030 000 \$ ayant pour objet le prolongement de l'égout collecteur et l'aménagement de l'aqueduc sur le chemin du Canton

Monsieur Guy Gilbert donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 030 000 \$ ayant pour objet le prolongement de l'égout collecteur et l'aménagement de l'aqueduc sur le chemin du Canton et le secrétaire-trésorier dépose ledit projet de règlement.



129-2021

2.2 Présentation et adoption - Règlement d'emprunt 726 - Règlement d'emprunt au fonds de roulement d'un montant maximum de 160 000 \$ ayant pour objet la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout du chemin des Mélèzes

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 726 Règlement d'emprunt au fonds de roulement d'un montant maximum de 160 000 \$ ayant pour objet la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout du chemin des Mélèzes.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-2021

3.1 Autorisation de mandat - Ouverture du poste de directeur(trice) du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

ATTENDU les recommandations du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Katy Duclos
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater Action compétence pour « l'ouverture du poste de directeur(trice) du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ».

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-2021

6.1 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-207-42 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-101.1

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier explique, s'il y a lieu, les modifications entre le second projet de règlement et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 09-207-42 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 aux fins d'ajuster les limites de la zone CM-101.1.



Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-2021

6.2 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin d'ajuster les normes d'assouplissement au lotissement

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin d'ajuster les normes d'assouplissement au lotissement.

La consultation publique prendra la forme d'une consultation publique écrite qui se déroulera du 13 au 27 mai 2021. Les documents seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité. Un avis public sera diffusé en ce sens conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

133-2021

6.3 Adoption - Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la zone forestière F-414.1

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Bergeron
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de créer la zone forestière F-414.1.

La consultation publique prendra la forme d'une consultation publique écrite qui se déroulera du 13 au 27 mai 2021. Les documents seront disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité. Un avis public sera diffusé en ce sens conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions - Écrite

À 18 h 17, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 17.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 17.



Michel Beaulieu, maire

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier